



syndicat mixte des transports en commun

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31 MARS 2025

ID : 090-259000016-20250327-2025_07-DE



Conseil syndical du 27 mars 2025

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Délibération n° 07

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 06 février 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	20 mars 2025	Présents Mesdames, Messieurs
Observation :		GBCA (770 voix) : Titulaires : Jacquemin, Bonin, Constantakatos, Guyod, Jager, Kneip, Moutarlier – Suppléante : Castaldi RBFC (140 voix) CCST (120 voix) : Titulaires : Hottlet, Rouse CCVS (40 voix) : Titulaire : Coddet – Suppléant : Salort
Nombre de voix	1 070	Procurations
-Nombre de voix pour	1 070	De Mme Aymonier (GBCA) à M Moutarlier (GBCA)
-Nombre de voix contre	0	De Mme Ketfi-Charif (GBCA) à M Kneip (GBCA)
-Abstentions	0	De M Picard (GBCA) à M Bonin (GBCA)
		De M Rousseau (GBCA) à M Guyod (GBCA)
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	De M Neugnot (RBFC) à M Jacquemin (GBCA)
		De M Oternaud (RBFC) à M Coddet (CCVS)
		De Mme Larcher (CCST) à M Hottlet (CCST)

Le Conseil Syndical s'est réuni le jeudi 6 février à 12h15.

Date de la convocation : 30 janvier 2025.

Présents

Mesdames, Messieurs Jacquemin, Aymonier, Bonin, Bonnans-Weber, Constantakatos, Guyod, Jager, Jeannin, Ketfi-Charif, Kneip, Moutarlier, Rousseau, Cabrol, Castaldi, Meslot, Trapp, Neugnot, Oternaud, Ternant, Hottlet, Rouse, Coddet, Salort.

Procurations

De M Picard à M Guyod

De Mme Larcher à M Hottlet

Excusées

Mmes Caloprisco-Chagnot, Ivoll, Iannicelli, Clayeux

M Gilbert



Observations

Délibération 03 : Arrivée de Mmes Aymonier et Ketfi-Charif

Délibération 05 : Départ de M Oternaud

Ordre du jour

- 01 Nomination du Secrétaire de séance
- 02 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 07 novembre 2024
- 03 Rapport d'orientations budgétaires 2025
- 04 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025
- 05 Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

DELIBERATION N° 01 - Nomination du Secrétaire de séance

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 140 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical désigne Monsieur Stéphane GUYOD pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 02 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 07 novembre 2024

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 140 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le procès-verbal du 07 novembre 2024.

DELIBERATION N° 03 – Rapport d'orientations budgétaires 2025

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 280 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Prend acte de l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2025,
- Prend acte du débat intervenu sur le rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'année 2025.

DELIBERATION N° 04 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2025

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 280 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical donne au Président l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2025, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce jusqu'au vote du budget primitif 2025.



DELIBERATION N° 05 – Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Vu la délibération de Monsieur le Président,

Par 1 210 voix pour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité du Territoire Nord Franche-Comté ;
- Approuve le statut de partenaire associé pour le contrat opérationnel de mobilité du bassin des Vosges Saônoises ;
- Autorise le Président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité du Territoire Nord Franche Comté et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le présent procès-verbal.

Certifiée exécutoire,
Le Président,
Roland JACQUEMIN

Le Secrétaire de séance,
Stéphane GUYOD